

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

<b>MILDIU</b>	Des sorties de taches localement importantes sont observées. Les pluies du week-end ont engendré de nouvelles contaminations de masse. Restez très vigilants.
<b>BLACK-ROT</b>	Lente évolution des symptômes mais les conditions restent favorables au développement du champignon.
<b>OÏDIUM</b>	Période de réceptivité en cours.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

La note technique commune « Gestion de la résistance 2016 - Maladies de la vigne Mildiou, Oïdium, Pourriture grise » est téléchargeable sur le site de l'Institut Français de la Vigne et du Vin Sud-Ouest : <http://www.vignevin-sudouest.com/cartes/temoins/index.php>

## MÉTÉO

### Prévisions du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2016

	Mer 1 <sup>er</sup>	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6
Températures	13 19	13 20	13 24	15 24	15 25	15 29
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

Les premières fleurs sont visibles sur Merlot et Muscat sur le Brulhois. Les conditions actuelles ne sont pas particulièrement favorables à un début de floraison. Mais le retour d'une climatologie plus chaude et ensoleillée à partir de la fin de la semaine pourra permettre un démarrage plus significatif de la floraison.



Stade 19: début de floraison

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

# MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

## • Situation au vignoble

De nombreuses sorties de taches « fraîches » sont observées sur la zone Brulhois, en diverses situations (notamment sur les secteurs de Dunes, Moirax et Astaffort). Les symptômes apparaissent sur feuilles et grappes, même sur des parcelles protégées.

Sur ces parcelles flottantes, les dégâts ponctuellement importants.

Sur les parcelles du réseau de surveillance, on ne note pas de sortie significative de taches, pas même sur le TNT de Donzac.

Sur les autres zones, Quercy et St Sardos, on ne signale pas de sortie de symptômes notables.

## • Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

### **Situation de J-7 à J :**

La pression exercée par le mildiou est à ce jour faible sur la majorité des secteurs sauf à Cordes Tolosanes, Cazes Mondenard et Moissac où elle est moyenne.

Lors des pluies du 28 mai, des contaminations de masse ont été modélisées sur les secteurs de Cordes Tolosanes, Larrazet, Cazes Mondenard et Moissac. Des contaminations de masse ont également été modélisées le 29 mai sur Moissac.

Sur les autres secteurs, des contaminations élites ont pu avoir lieu sur les pluies de fin de semaine mais aucune contamination de masse n'a été modélisée.

A ce jour, nos données sont encore partielles, mais il probable que de nouvelles contaminations aient eu lieu également en début de semaine (30 mai) sur une partie des secteurs.

### **Simulation de J à J+8 :**

La pression devrait augmenter mais rester à un niveau faible sur la majorité des secteurs sauf sur St Loup, Cazes Mondenard où il sera moyen et sur Moissac où il sera fort.

Les pluviométries nécessaires pour engendrer des contaminations de masse sont très hétérogènes sur la zone et sont à relier aux cumuls tombés lors du week-end.

- sur le secteur de Moissac, 4 mm seraient suffisants pour engendrer des contaminations de masse ;
- sur le secteur de St Loup, Cuq et Cazes Mondenard, 6 à 10 mm seraient suffisants pour engendrer des contaminations de masse ;
- sur les autres secteurs (Auty, Monclar, Labarthe, Puylarroque, Cordes Tolosanes, Larrazet, Mas Grenier, Sérignac) des cumuls de 20 à 25 mm seraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse.

Les taches issues des contaminations du 28 mai devraient être visibles autour du 11 juin.



Mildiou sur inflorescence – grappe en crosse  
Photo CA 81

### **Clés d'interprétation de Potentiel Système :**

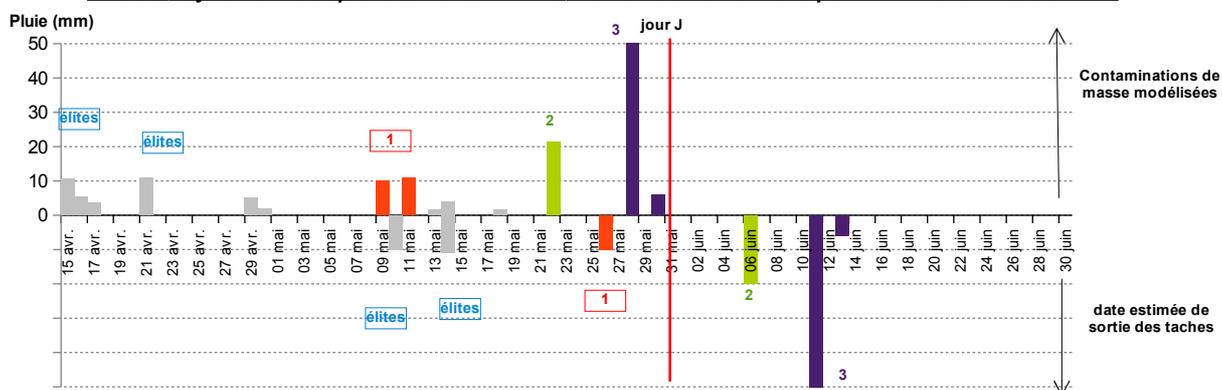
**Les contaminations élites** sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élites sont généralement sans gravité.

Rappelons que **les contaminations de masse** ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs précoces).

**Évaluation du risque** : La pression est à la hausse. Des contaminations de masse ont été modélisées avec les pluies du week-end et du début de semaine.

Toute nouvelle pluie est susceptible d'engendrer de nouvelles contamination de masse. La vigilance reste de mise !

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 30/05/2016 pour la zone Tarn-et-Garonne**



**Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

### • Situation au vignoble

Quelques symptômes de black-rot apparaissent sur inflorescences, mais globalement on note peu de progression depuis la semaine dernière.

Pour l'instant évolution reste lente sur les parcelles observées cette semaine.



Black-rot sur inflorescence – lésion sur la raffle  
 Photo CA 81



### Biologie et description des symptômes

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent.

Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermentation.

**Évaluation du risque** : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermentation et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

### • Éléments de biologie

La durée d'incubation entre la contamination et la sporulation est fonction de la température. En conditions printanières, cette durée peut varier de 3 semaines à 1 mois.

- **Situation au vignoble :** On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour. En 2015, les tout premiers symptômes ont été observés mi-juin.

**Évaluation du risque :** La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

Les conditions actuelles qui cumulent à la fois des nuits et matinées fraîches, des amplitudes thermiques importantes entre le jour et la nuit, et l'humidité matinale peuvent être favorables au développement du champignon. Seuls les forts abats d'eau peuvent être considérés comme une entrave aux contaminations car ils lessivent les spores déposées sur le végétal.

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

- **Situation au vignoble :** On n'enregistre plus de captures d'eudémis sur les pièges du réseau de surveillance. Le vol est désormais terminé. Les glomérules se font toujours attendre.

### • Données de la modélisation

D'après le modèle, la dernière phase du cycle larvaire démarre (larves âgées : L4-L5). A ce stade, on ne détecte aucun début de nymphose annonciateur d'une fin complète de la génération et d'un démarrage de la suivante.

Données au 30 mai Zone Tarn-et-Garonne	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5
Cuq	100 %	100%	98,8 %	73,3 %	53,3%	22 %	0,30 %

**Évaluation du risque :** Le vol de première génération est terminé. Surveillez l'apparition des glomérules pour procéder aux contrôles de fin de G1.

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

## CICADELLE VERTE

### • Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires s'installent lentement. Les effectifs observés sont faibles. L'évolution des populations semble plutôt lente cette année.

**Évaluation du risque :** Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles



*Cicadelle vert : Adulte (en haut) 1<sup>er</sup> stade larvaire (en bas)*  
Photos IFV



**Biologie et description des symptômes**

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade. Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4<sup>e</sup> stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENTE DORÉE

• **Éléments de biologie :** Le seul habitat de cette cicadelle (*Scaphoideus titanus*) étant la vigne, le développement de la maladie peut être très rapide.

• **Situation au vignoble :** Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de *Scaphoideus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron. Par ailleurs, 2 cages d'éclosion sont suivies par l'IFV Sud Ouest pour conforter des informations collectées au vignoble.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'éclosion, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles au vignoble.

**Évaluation du risque :** La période des éclosions a débuté.

Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.

**Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 7 juin 2016**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.